

Les « ajouts après le point » : quel type de détachement ?

L'ajout après le point, phénomène d'écriture qui se développe depuis un certain temps, en particulier dans les textes journalistiques, prend la forme d'une phrase graphique formée d'un constituant qui semble « extrait » de la phrase qui la précède et qui pourrait y être intégré, d'ordinaire en fin de phrase, sans que cette position soit toutefois obligatoire. Il est essentiel que le contexte de gauche apparaisse comme une phrase complète et que l'ajout ne soit en rien indispensable, ni syntaxiquement, ni sémantiquement :

[*En attendant, toute la fleur du business débarque dans le bordelais pour essayer de s'emparer de ses plus belles pépites.*] *A Bordeaux, le rêve est toujours d'actualité. A condition d'être riche.*
(*Le Nouvel Observateur*)

L'Espagnol brouille les pistes autant qu'il se dévoile. Avec brio. (*Télérama*)

Contrairement à ce que la dénomination pourrait laisser penser, ce phénomène n'est pas réservé à l'écrit et des études sur l'intonation devraient étendre l'analyse au français parlé.

Même si le tour se développe surtout en français contemporain, ce type de structuration de l'énoncé n'est pas limité à cette période. D'un point de vue diachronique, on peut considérer que c'est l'ajout de « commentaire », constitué d'une proposition subordonnée, qui apparaît en premier et précède le développement de l'ajout non propositionnel, qui seul nous intéressera ici.

Quelle est le statut de l'ajout parmi les autres types de détachement ?

On constatera d'abord que l'ajout se distingue nettement des dislocations, qu'il s'agisse de la dislocation gauche (DG) ou de la dislocation droite (DD). Les différences sont évidentes du point de vue syntaxique : DG et DD sont en principe = clairement identifiées comme des structures caractérisées par la coréférence entre une expression anaphorique et un syntagme (sujet ou complément régi), alors que, dans sa définition, l'ajout ne présente pas – du moins pas obligatoirement – ce type de relation. La dislocation implique par ailleurs la présence d'un verbe recteur, alors que, le contexte gauche de l'ajout se présentant comme achevé, il n'est pas possible de rencontrer, dans le contexte gauche, des verbes transitifs à objet obligatoire (**Elle a. Une robe bleue*, mais : *Elle lit. Des romans*).

Les deux configurations apparaissent ainsi comme nettement distinctes : segmentation de l'énoncé dans le cas des dislocations, création d'une phrase de type nominal dans le cas de l'ajout, qui prend ainsi l'apparence d'un constituant détaché. En reprenant une opposition bien classique, on pourrait considérer que la dislocation relève du niveau phrastique, alors que l'ajout renvoie au niveau discursif. Il faut noter que, d'un point de vue plus théorique, deux approches de l'ajout sont envisageables : l'ajout comme une sorte de détachement du contexte gauche d'un constituant (ce serait alors une variante plus fortement marquée de la DD) ou comme un fait d'ellipse ; c'est cette deuxième position que nous tenterons de défendre.

Si l'on prend en compte le niveau discursif, les fonctions remplies par les deux constructions se distinguent également. La valeur fondamentale des dislocations est de marquer le topique de l'énoncé : la DG permet d'établir un nouveau thème en rendant saillant un référent qui a déjà été évoqué ou qu'il est possible d'inférer à partir de la situation ou du contexte ; la DD, en revanche, maintient comme thème un référent déjà saillant, dont l'évocation en fin d'énoncé correspond à une explicitation, une levée d'ambiguïté. La fonction première de l'ajout

ne relève pas de cette problématique du maintien du topique et de la distinction topique / commentaire ; c'est dans le marquage de la distinction fond / focus qu'il faut rechercher sa motivation. Pour faire apparaître la spécificité de l'ajout dans ce domaine, c'est alors au détachement d'un circonstant qu'il convient de le comparer. Il faut ainsi se demander de quel ordre est la différence entre l'ajout :

- *Seule une telle révolution de l'offre culturelle anéantirait le piratage. Au profit de tous.*

(Le Nouvel Observateur)

et le détachement :

- *Seule une telle révolution de l'offre culturelle anéantirait le piratage, au profit de tous.*

Il faut rappeler ici la distinction établie par les linguistes de l'Ecole de Prague entre les énoncés de première instance et les énoncés de seconde instance, ce deuxième cas étant celui des énoncés dépendant très fortement du contexte, ce qui correspond par exemple aux cas de contraste portant sur un seul constituant (le rhème propre), tout le reste de l'énoncé constituant le thème propre, comme dans le cas des constructions clivées en français.

Dans un tel cadre, le fait de construire une nouvelle phrase fait de l'ajout un rhème de seconde instance, dont le thème serait l'ensemble de P₁, comme s'il y avait phénomène d'ellipse d'une structure clivée. Dans l'exemple précédent, l'ajout correspondrait ainsi à :

- *Et ce serait au profit de tous qu'une telle révolution ...*

ce qui permet d'exprimer un focus contrastif sous la forme d'une phrase graphique dont le fond – qui correspond à P₁ – est ellipsé. L'information portée par P₁ est présupposée, fait partie de la connaissance partagée et l'ajout, nouvelle prédication, « revient » sur l'ensemble de P₁. La différence est nette avec le détachement à droite, qui marque le constituant isolé comme un rhème secondaire, sorte de parenthèse sans valeur contrastive ou rectificative.

Il faut remarquer par ailleurs l'ambiguïté du détachement à droite, surtout lorsqu'il s'agit de compléments temporels ou spatiaux. Des énoncés comme :

Il n'y a personne, dans cette pièce

Elle est restée chez elle, avant-hier

peuvent entrer dans un contexte comme :

Je me demande ce qu'elle a fait avant-hier – Elle est restée chez elle, avant-hier.

L'enchaînement est alors identique à celui qui est exprimé par une DD :

Il y a un moment que je n'ai pas vu Paul – Moi, je l'ai vu hier, Paul.

Le détachement à droite, s'il a dans la plupart des cas la fonction de rhème secondaire, peut donc également, comme une DD, marquer le maintien d'un topique, ce qui implique une intonation particulière à l'oral. Il ne peut en revanche fonctionner comme rhème de seconde instance, ce qui rend en quelque sorte nécessaire la structure en ajout.

On proposera, dans un dernier point, de replacer ces oppositions entre ces types de détachement dans le cadre plus général de la « décondensation » de l'énoncé. Avec les dislocations, les termes nominaux se trouvent dans une position périphérique par rapport à la proposition et ne subissent pas de contraintes positionnelles liées à la syntaxe ; il est possible de parler d'une « déflexivité » qui, sur le long terme, modifie le marquage des fonctions

On pourrait penser qu'il n'y a pas de relation entre cette tendance, d'ordre morphosyntaxique, et les constructions en ajout qui apparaissent essentiellement comme un phénomène discursif. Dans la mesure toutefois où se trouve modifié le système de marquage du niveau informationnel – qu'il s'agisse de la distinction topique / commentaire ou de la distinction fond / focus –, il nous semble toutefois que le développement de l'ajout participe, comme les autres détachements, à cette réorganisation de l'énoncé.